

RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DE L'EMPLOYEUR ET DELEGATION DE POUVOIR

Public/Pré-requis

Cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

Objectifs

- o Evaluer le risque accidentel et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale.
- o Estimer le coût de la « non-sécurité » au niveau humain, économique.
- o Définir l'existence de la délégation.
- o mettre en œuvre la politique de prévention.

Durée

1 jour.

Validation

Attestation de formation.

Formateur

O.PROST : 8 ans d'expérience professionnelle comme responsable HSE. Formateur-consultant, labellisé UIC DT 40 - Responsable pédagogique Proméo des licences QSE.

Programme

Rappel des grands principes de prévention

- o Définitions danger/risque.
- o Éviter les risques.
- o Évaluer les risques.
- o Combattre les risques à la source.
- o Adapter le travail à l'homme.
- o Tenir compte de l'évolution des techniques.
- o Principe de substitution.
- o Planifier la prévention.
- o Priorité à la protection collective.
- o Instructions et consignes.
- o Rédaction du document unique .

Le principe d'exposition au risque entraîne la mise en œuvre de la responsabilité civile et/ou pénale

La responsabilité pénale

- o Les grands principes.

Personne physique

- o La gradation des fautes.
- o Les peines applicables.

Personne morale

- o L'organisation de l'entreprise.
- o Les délégations de pouvoir.
- o La procédure pénale.

La responsabilité civile

- o Les grands principes.
- o La responsabilité civile en matière d'Hygiène et de sécurité au travail : la faute inexcusable.
- o La procédure civile.